



COMITÉ DU 29 JUIN 2022				
PROJET DE DÉLIBÉRATION N°	C2022	06	29	13

- Date d'envoi de la convocation : 23/06/2022
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 33
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 6
- Nb de membres absents et excusés : 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220629-C2022\_06\_29\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022  
Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE VALENSEINE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 APPROBATION

Le quorum constaté,

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

La Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) VALENSEINE a clôturé son exercice comptable le 31 décembre 2021. Le rapport annuel soumis à votre approbation retrace les activités réalisées dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le SMEDAR.

Ces activités portent principalement sur les apports de déchets issus du secteur public hors périmètre du SMEDAR et du secteur privé afin d'optimiser les équipements du SMEDAR.

La SAEML VALENSEINE réalise également la vente de matériaux recyclables issus des équipements du SMEDAR : mâchefers et compost.

Elle a apporté en 2021 sur les sites du SMEDAR les tonnes de déchets suivants :

	2020	2021
Déchets des Activités Economiques incinérables	52 646 t	38 776 t
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	3 126 t	3 164 t
Déchets des Services Techniques Municipaux (par marchés publics)	3 206 t	3 128 t
Ordures Ménagères Résiduelles (par marchés publics)	33 478 t	38 317 t
TOTAL déchets incinérables	92 456 t	83 385 t
Soit 29 % des tonnes entrantes sur l'UVE		
Déchets Ménagers Recyclables (par marchés publics)	3 148 t	1 796 t
Soit 13% des tonnes entrantes sur le Centre de tri		
Déchets des Activités Economiques non incinérables	601 t	751 t

Apport de gravats	<b>177 t</b>	<b>284 t</b>
Apport de déchets verts	<b>2 728 t</b>	<b>3 428 t</b>
Apport de souches d'arbre	<b>604 t</b>	<b>348 t</b>

Les tonnages commercialisés par la SAEML VALENSEINE au cours de l'année 2021 sont ventilés comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Vente de mâchefers	<b>77 858 t</b>	<b>69 986 t</b>
Vente de compost 10 mm	<b>977 t</b>	<b>855 t</b>
Vente de compost 25/30 mm	<b>18 977 t</b>	<b>19 460 t</b>
Vente de sacs de compost 50 L	<b>8 918 sacs</b>	<b>14 789 sacs</b>
Vente de Bois énergie		

Le chiffre d'affaires global de l'année 2021 généré par l'ensemble de ces activités est de 8.503.950 € HT. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 209.974€ en 2021.

Le bilan social fait apparaître au 31 décembre 2021 un effectif de 8 personnes.

Le SMEDAR a facturé ses prestations à VALENSEINE pour un montant total de 7.374.929 € HT, soit une baisse de 9,91% par rapport à l'année 2020

Enfin, la société VALENSEINE a tenu en 2021, un conseil d'administration et une assemblée générale ordinaire.

Le rapport annuel 2021 ainsi que les perspectives et objectifs 2022 ont été validés et acceptés par le conseil d'administration du 11 mai 2022 et lors de l'assemblée générale du 29 juin 2022.

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-5,  
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,  
Vu le rapport d'activités de la SAEML VALENSEINE,  
Considérant que la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) VALENSEINE a clôturé son exercice comptable le 31 décembre 2021 ;  
Considérant que le rapport annuel soumis à votre approbation retrace les activités réalisées dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le SMEDAR ;  
Considérant que ces activités portent principalement sur les apports de déchets issus du secteur public hors périmètre du SMEDAR et du secteur privé afin d'optimiser les équipements du SMEDAR ;  
Considérant que la SAEML VALENSEINE réalise également la vente de matériaux recyclables issus des équipements du SMEDAR : mâchefers et compost ;

Article unique - D'approuver le rapport annuel 2021 de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale VALENSEINE.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

<b>Nb de votes POUR</b>	<b>39</b>	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
<b>Nb de votes CONTRE</b>	<b>00</b>	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
<b>Abstention(s)</b>	<b>00</b>	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ